



DELIBERATION N° 2024-014

OBJET : Budget : Provisions 2024



Le **19 mars 2024 à 17h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **27 février 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **0** - Votants : **11**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Henri VALETTE.

Excusés : Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Marine - Alice POIZOT, Amandine RANC, Patrick SEBY, Pierre SIMON.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

M. le Président rappelle que l'excédent de fonctionnement fin 2023 était de 919 013.84 €.

Vu la délibération n° 2024-009 portant sur l'affectation du résultat 2023 et décidant du report de l'excédent en totalité au 002 sur le budget primitif 2024

Considérant que les nouvelles modalités d'encaissement de la taxe de séjour de certaines plateformes vont avoir un impact sur le montant de la taxe de séjour qu'elles nous reversent,

Considérant la baisse de fréquentation constatée sur la dernière saison hivernale,

Le Conseil d'Administration a souhaité constituer des provisions sur l'exercice 2024.

Lors de l'adoption du budget primitif 2024, le Conseil d'Administration a autorisé l'ouverture de crédits au compte 6815 pour un montant de 400 000 €.

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les opérations semi-budgétaires suivantes :

- Sur le budget 2024 : constitution de la provision avec l'établissement d'un mandat au compte 6815 avec contrepartie non budgétaire au compte 15181 pour 400 000 €.
- La ou les reprises de provisions s'effectueront avec l'établissement d'un titre au compte 7815 avec contrepartie non budgétaire au compte 15181.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les opérations semi-budgétaires proposées ci-dessus.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 25/03/2024

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication